

MA REACTION AU COMMUNIQUE DE LA DROITE TOULOUSAINE DU 17 avril 24

Suite à mon burnout autistique déclenché par le traitement indigne que m'impose la majorité toulousaine qui me laisse assumer quasiment seule les frais de compensation de mes handicaps pour me permettre d'exercer mon mandat à égalité avec les autres élus valides, voilà que le groupe Aimer Toulouse, groupe de la majorité, a produit un communiqué le 17 avril de réactions à mes propos des 15 mars et 14 avril dernier.

Il est plus que surprenant que cette majorité municipale et métropolitaine qui me refuse depuis 3 ans et demi les moyens prévus par la loi, viennent curieusement exprimer un soutien vis-à-vis de ma situation personnelle tout en renvoyant à la responsabilité de mon groupe politique d'opposition de répondre à mes besoins de compensation du handicap. Alors que la loi est claire, cela relève de la responsabilité du maire-président !

En même temps, venant de la droite toulousaine, plus attaché à la solidarité familiale d'ailleurs dévolue en générale aux femmes, qu'à la solidarité nationale, ce n'est pas surprenant. C'est juste un nouvel exemple de son paternalisme et de son attachement au patriarcat, et du validisme de cette majorité qui n'assume même pas de m'avoir refusé les moyens nécessaires à mon mandat et qui de surcroît, vient mentir effrontément dans son communiqué, en mélangeant un petit peu de vérité avec beaucoup de mensonges.

Sur les quelques vérités énoncées, oui effectivement j'ai une place attitrée au parking de la métropole pour pouvoir garer mon véhicule adapté qui ne peut pas stationner sur n'importe quelle place. C'est un privilège que n'ont pas tous les élus de la minorité. Quant aux tickets de parking pour les conseils métropolitains, c'est un avantage dont bénéficie l'ensemble des conseillers métropolitains et moi aussi. Il en est de même de la livraison à domicile des dossiers joints aux convocations des conseils municipaux et métropolitains, ce que n'importe quel autre élu peut réclamer et obtenir s'il le souhaite.

Idem pour l'enveloppe dont bénéficie chaque groupe politique permettant l'embauche de collaborateurs, sachant que la majorité bénéficie de surcroît d'un cabinet pléthorique, et d'un accès direct à l'ensemble des agents de la collectivité.

Sur le plan des mensonges et des approximations, la majorité commence à confondre un lit médicalisé, dont le tarif moyen est de 2000 euros, avec un simple sommier et un matelas premier prix dont je peux effectivement disposer les jours de conseil si j'ai trop mal et si je suis trop fatiguée, bien que le rythme intensif me laisse peu d'occasion de l'utiliser.

Sur la présence de mon assistante lors des sessions de conseil, si la majorité rembourse effectivement son salaire pour le conseil municipal, et pour une commission municipale, il n'en est rien concernant les 5 commissions métropolitaines et les conseils métropolitains pour lesquels je paye intégralement de ma poche.

À noter qu'en 2021 la métropole s'était engagée à prendre en charge ces frais de présence aux commissions et conseils de la métropole, et que les élus n'ont finalement pas tenu parole. Et sur « l'étude consciencieuse et le remboursement par le service de mes notes de frais », cette formulation pourrait laisser croire que ces remboursements sont une réalité alors qu'à ce jour j'ai bénéficié de 2000 EUR sur 32 000 EUR dépensés soient plus de 80 % de mes indemnités d'élue depuis juillet 2020. Et l'étude est tellement consciencieuse que nous en sommes encore à discuter des remboursements concernant la période allant jusqu'à juillet 2022.

Sur l'accessibilité des commissions, il est intéressant de noter qu'elle reste partielle puisqu'il a fallu que je me batte depuis 3 ans et demi que les documents PDF fournis aux élus soient accessibles sur le plan numérique, que j'insiste lourdement pour qu'une circulaire soit produite, et pour qu'au final une majorité d'élus continuent à produire des documents inaccessibles.

Il est intéressant aussi de noter que la majorité évoque « les services mobilisés sur un rythme quasi quotidien pour répondre aux questions de Madame Maurin », sous-entendant presque qu'une personne handicapée, certes autiste dit de haut niveau, arriverait à elle seule à épuiser l'ensemble des 13 000 agents de la collectivité... Certainement une nouvelle manifestation du sens de la responsabilité et de la mesure du premier magistrat de la ville et de son équipe...

Puis exprimant de nouveau à plein le validisme de l'équipe Moudenc, la manifestation répétée de la méconnaissance des différences de fonctionnement cognitif. Il est vrai que l'adjoint en charge du handicap ne participant quasiment jamais aux groupes de travail dédiés à ces questions avec les associations, il doit lui être difficile de monter en compétence sur le sujet.

Donc je répète une dernière fois, pour bien appréhender les sujets, j'ai besoin de travailler ensemble tous les sujets qui sont liés, notamment l'urbanisme, l'habitat, les transports, la voirie et l'organisation du territoire, et c'est pour cela que j'ai choisi effectivement volontairement de participer à 5 commissions à la métropole ce qui m'a permis de monter grandement en compétence. Je pense que c'est plutôt ça qui dérange la majorité municipale qui aurait vraiment préféré une élue handicapés potiche plutôt qu'une femme soucieuse de travailler sérieusement les sujets soumis à son approbation en tant qu'élue.

Enfin, ils me proposent gentiment et de laisser mes collègues faire le travail à ma place. Une nouvelle manifestation de « comment je me décharge de mes responsabilités légales sur l'opposition »... Tentant vraisemblablement de créer de la discorde dans un groupe d'opposition plutôt soudé bien que composé de personnalités très différentes.

Pour conclure, nous avons tous bien compris que la majorité municipale se moque royalement de ma santé et des personnes handicapées et ça commence à se voir de plus en plus.

Pour rappel, si cette majorité municipale veut agir, rien ne lui interdit comme l'a fait son homologue Alain Juppé maire de Bordeaux, membre de la même famille politique, d'aller si besoin au-delà du cadre légal pour permettre la compensation des handicaps d'une élue ou comme l'avait fait aussi le maire de Grenoble.

Odile Maurin
Elue municipale et métropolitaine à Toulouse
Groupe AMC

Toulouse le 20 avril 24